



Grand vide-greniers du Vovinam Viet Vo Dao de La Plaine-sur-Mer

Espace Sports et Loisirs- Avenue des sports – 44770 La Plaine-sur-Mer

Dimanche 29 mars 2026 – de 8h à 17h

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation au vide-greniers organisé par l'association Vovinam Viet Vo Dao.

Article 2 – Conditions de participation

La manifestation est ouverte aux particuliers et professionnels.

Chaque exposant devra présenter une pièce d'identité valide.

Le nombre de participations à des ventes au déballage est limité à 2 par an pour les non-professionnels.

Article 3 – Inscription

L'inscription est obligatoire et doit être validée par l'organisateur.

Elle ne sera effective qu'à réception du formulaire complété, accompagné du paiement et d'une copie d'une pièce d'identité.

Article 4 – Tarifs et emplacement

Le tarif est fixé à :

- 10 EUR pour 3 mètres linéaires
- 15 EUR pour 5 mètres linéaires

Les emplacements sont attribués par ordre d'arrivée le jour de l'événement.

5 – Installation et horaires

Les exposants pourront s'installer à partir de 6h30.

Ils devront être prêts pour l'ouverture au public à 8h.

Le départ est autorisé à partir de 17h.

Article 6 – Matériel et propreté

Chaque exposant doit apporter son propre matériel (table, chaise, ...).

Les emplacements doivent être laissés propres.

Des sacs poubelle seront distribués.



Article 7 – Objets interdits à la vente

Sont interdits à la vente :

- Produits neufs (pour les non-professionnels)
- Armes, animaux, alcool, produits dangereux
- Contrefaçons
- Tout Produits alimentaires

Article 8 – Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.

Les exposants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

Article 9 – Restauration

Des boissons et de la restauration seront disponibles sur place.

La vente de nourriture par les exposants est interdite.

Article 10 – Acceptation du règlement

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

Le non-respect pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant.

Article 11 - Hygiène et Sécurité

Des sanitaires sont à votre disposition dans les locaux de la salle "Espace Sports et Loisirs".

Article 12 - Règles de Sécurité Spécifiques

Pour la sécurité de tous, il est impératif de ne pas encombrer les zones suivantes :

- Les accès des secours
- Les issues de secours et les chemins d'évacuation
- Le matériel d'extinction (extincteurs, commandes de désenfumage, etc.)

En cas d'incendie :

- Respectez scrupuleusement les consignes de sécurité affichées dans les locaux.
- Évacuez par les sorties les plus proches et appropriées.
- Rassemblez-vous au point de rassemblement, situé à l'extérieur, à côté des terrains de tennis (côté terrain vert).

Article 13 - Contact en cas de problème

En cas de problème, veuillez contacter :

- Monsieur Bruno VITET - Tél : 06 29 53 00 50



BULLETIN D'INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription, le règlement et la pièce d'identité seront à renvoyer par courrier à l'adresse suivante : Mme Pascale Barck , 4 Chemin des Vignes 44640 - Rouans

Chèque à l'ordre suivant : Vovinam Viet Vo Dao la Plaine-sur-Mer

Informations de l'exposant

- Nom : _____
- Prénom : _____
- Adresse complète : _____
- Téléphone : _____
- E-mail : _____
- Date et lieu de naissance : _____
- Profession : _____

Identité (obligatoire)

- Type de pièce d'identité fournie :
 Carte d'identité Passeport Permis de conduire
- Numéro de la pièce : _____
- Délivrée le : _____ à _____

Emplacement souhaité

- 3 mètres (10 €)
 5 mètres (15 €)

Engagement de l'exposant

Je certifie sur l'honneur :

- Ne pas participer à plus de 2 ventes au déballage cette année civile.
 Ne vendre que des objets personnels et d'occasion
 Avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'y conformer

Fait à : _____, le ____ / ____ / 2025

Signature : _____

